



Lettre numérique n°14 - Juillet 2020



Hydrologie : surveillance estivale

Au cours de ce début de période estivale, vous pouvez accéder aux données actualisées des débits des cours d'eau, aux niveaux piézométriques des nappes souterraines ainsi qu'aux arrêtés préfectoraux de restriction d'usage de l'eau des différents départements présents dans le SAGE :

Bulletins hydrologiques et suivi des nappes souterraines :

- [au niveau national](#) (source Eau France)
- [au niveau du bassin](#) Loire-Bretagne (source DREAL)
- [en région Centre-Val de Loire](#) (source DREAL)
- [en région Auvergne-Rhône-Alpes](#) (source DREAL)

[Propluvia](#) - Outil de gestion des arrêtés de restriction d'eau

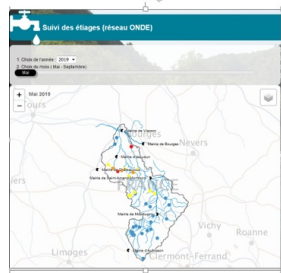
Information complémentaire sur les suivis hydrologiques sur le site internet du SAGE Cher amont [ici](#)

Travaux et études de l'Etablissement public Loire

Valorisation des données relatives à la qualité de l'eau et des milieux

Dans le cadre de son projet d'accès facilité aux données existantes l'Etablissement public Loire, vient de développer une nouvelle carte interactive sur le suivi du débit des cours d'eau en temps réel.

Dans la mesure des possibilités techniques et sous réserve de pouvoir mobiliser facilement les informations, ces premiers éléments ont vocation à être complétés et améliorés en fonction des



retours des utilisateurs.

[Cartes interactives réalisées sur le périmètre du SAGE Cher amont](#)



Etude anguille

L'Etablissement public Loire a défini un protocole basé sur des échantillonnages piscicoles par pêche électrique, pour notamment connaître la répartition des anguilles, évaluer l'effet des barrages sur la migration de cette espèce et estimer les gains post restauration de la continuité écologique. Ce protocole, testé en 2016 et 2017 sur le Cher aval, a été étendu en 2019 à 40 stations de pêche réparties sur tout l'axe Cher en aval du barrage de Prat et sur ses principaux affluents (Sauldre, Yèvre et Amon).

Sur le territoire du SAGE Cher amont, 15 sites (9 sur le Cher et 6 sur l'aval de l'Amon) ont fait l'objet de pêches électriques. Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site internet du SAGE :

<https://sage-cher-amont.fr/etat-2019-de-la-colonisation-du-bassin-du-cher-par-anguille-ep-loire/>

Cette opération, réalisée dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les DREAL Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, sera renouvelée en 2020 mais ne concernera que 31 stations de pêche sur le bassin du Cher dont 7 sur l'Amon. Les sites situés en pied de barrages sur le Cher amont ne seront pas prospectés en raison des faibles densités d'anguilles.

Opération financée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'Europe (POI Loire, la Région Centre-Val de Loire et les Départements du Cher, du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire



Etude "3 P" Cher : consultation écrite sur l'état des lieux et diagnostic

Les SAGE Cher amont et Cher aval, portés par l'Etablissement, ont inscrit dans leur plan d'action la réalisation d'une étude de type « 3P » (prévision-prévention-protection) sur le bassin du Cher. L'objectif est d'améliorer et de partager les connaissances sur les risques d'inondation sur ce bassin et de proposer des actions cohérentes et concertées pour réduire les conséquences liées à ces derniers.

Cette étude, engagée en juillet 2019 et devant s'achever à la fin 2020, a pour objectif de construire de manière concertée un projet de programme d'actions réaliste, cohérent et hiérarchisé à l'échelle du bassin.

Compte tenu du contexte sanitaire depuis mars, la validation de la phase d'état des lieux a été proposée aux acteurs du territoire associés à cette démarche sous la forme d'une consultation écrite. Il leur est donné la possibilité de faire part de leurs observations et/ou de proposer des pistes de réflexions avant le 10 juillet 2020.

Une analyse de l'ensemble des retours sera réalisée sous la forme d'un compte-rendu de cette consultation, permettant ainsi d'initier les orientations de la seconde phase de l'étude et de définir les premières propositions du projet de programme d'actions.

Contact :

P. THOMAS - perrine.thomas@eptb-loire.fr



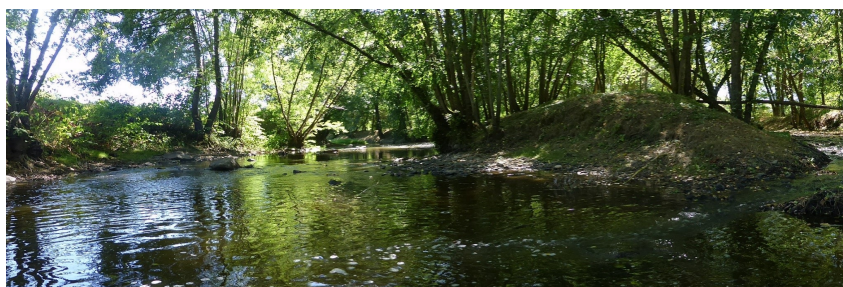
Etudes réglementaires du système d'endiguement de Vierzon

En tant que gestionnaire d'infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents depuis de nombreuses années, l'Etablissement public Loire se voit confier la gestion de digues non domaniales par voie de délégation depuis 2019. Après la Loire aval autour d'Angers Loire Métropole (linéaire de plus de 50 km), il est gestionnaire délégué depuis le 1er janvier 2020 sur l'axe Cher, à commencer par les 6 km de digues de Vierzon (Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt).

A ce titre, l'Etablissement a lancé la réalisation des études réglementaires du système d'endiguement de Vierzon en vue de procéder à sa demande de régularisation d'ici fin 2021, ainsi que pour examiner le renforcement ou la neutralisation éventuelle de certains ouvrages. La demande de subvention correspondante du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) avait été préalablement transmise aux services de l'Etat, qui en ont accusé réception. Cette prestation, notifiée en mai 2020, a vu son COPIL de démarrage se tenir le 11 juin dernier.

En termes plus opérationnels, un travail a été initié avec les services de la Communauté de communes et de la Ville pour avancer sur les autres obligations, en particulier celle de l'organisation de la surveillance des ouvrages en toutes circonstances. Est également prévu le lancement dès cette année de l'élaboration d'un plan de gestion de la végétation qui a pu se développer sur ces digues et qui pourrait risquer de les fragiliser (analyse des offres en cours pour cette prestation, au moment de la rédaction de cet article).

Actualité des Contrats Territoriaux



Etat d'avancement du Contrat Territorial ŒIL AUMANCE

Le bassin versant Œil-Aumance a déjà fait l'objet de plusieurs présélections entre 2008 et 2011, puis en 2014. Dans ce cadre, deux études ont permis de réaliser un état des lieux général (berges, ripisylve, morphologie) sur certains cours d'eau, et d'apporter des éléments d'analyse sur le volet « pesticides » sur les masses d'eau en risque de non atteinte du bon état pour ce paramètre. Au terme de ces premières actions, la contractualisation n'a pas été engagée faute d'entente sur le financement de l'animation entre les collectivités.

Par délibération n°2018-25 du 15 mars 2018, le Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau a validé l'inscription du territoire de l'Aumance et de son principal affluent l'Œil sur la liste des territoires présélectionnés de l'agence de l'Eau, pour l'étude et la préparation d'un contrat territorial. Pour mener la mission à terme, Commeny-Montmarault-Néris Communauté a recruté une animatrice à partir de début 2019. L'année 2019 fut consacrée à cette réactualisation des données (voir synthèse ci-après) en prévision de l'élaboration d'un Contrat territorial.

Quelques éléments marquants de l'évolution de l'état des lieux du BV ŒIL AUMANCE depuis 2011 :

- Un accroissement important du nombre d'embâcles sur tout le réseau hydrographique concerné,
- La présence d'arbres morts ou dépérissant, voire instables en augmentation liés à un manque d'entretien manifeste mais aussi à la persistance de la graphiose sur les Ormes communs notamment présents dans la ripisylve et ponctuellement du Phytophthora qui attaque plus particulièrement l'Aulne glutineux,
- Une expansion inquiétante d'espèces invasives (animales comme végétales) qui risque de compromettre la biodiversité locale mais aussi d'obliger à mettre des moyens supplémentaires lors de l'exécution de certains chantiers.
- Une qualité des eaux encore très moyenne, dépendante des activités industrielles, domestiques mais aussi agricoles avec un accroissement des teneurs en pesticides et des pollutions plus ponctuelles. Les défaillances de certains assainissements collectifs ou réseaux affectent aussi certains bassins versants. On notera cependant une capacité auto

épuratrice importante de l'Œil. En parallèle de nombreux projets (industriels, de collectivités) vont permettre à court terme d'améliorer sensiblement la qualité des eaux,

- Une pression sur l'hydrologie significative qui risque de s'accroître (prélèvements industriels mais aussi agricoles) alors que les données débitmétriques mettent en avant un étiage de plus en plus marqué, qui s'installe de plus en plus tôt et perdure en arrière-saison,
- Un aspect continuité écologique toujours très marqué sur l'Aumance aval avec la succession de nombreux seuils de moulins qui perturbent d'autant le transit piscicole mais aussi sédimentaire,
- Une méconnaissance du petit chevelu hydrographique mais aussi une localisation partielle des plans d'eau ou de zones humides (et absence de données quant à leurs rôles).

Ce constat, validé par le COPIL du 4 Mars 2020, sert actuellement de support à l'élaboration d'une stratégie d'intervention du Contrat territorial déclinée dans un programme de travaux.

Pour plus d'information, consultez le site INTERNET : www.cmnc03.fr rubrique environnement ou prenez contact avec la Chargée de mission rivières, Patricia GUIRIEC HUCHET, à la Maison du Tourisme à MONTMARIAULT au 04 70 07 41 82 ou par mail : p.guiriec-huchet@cmnc03.fr



CTG2Q Cher : Comité de pilotage

Le comité de pilotage du CTG2Q Cher s'est tenu au Conseil Départemental du Cher le vendredi 3 juillet.

Il avait pour objectifs notamment de

1. préciser la gouvernance du contrat,
2. faire un bilan de la consultation des fiches action par les acteurs du territoire,
3. valider le plan d'action
4. et partager les éléments de calendrier et les réajuster si besoin.

Les prochaines étapes concerneront le dépôt du projet auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en août, un avis des CLE des SAGE Cher amont et Yèvre-Auron en septembre pour une présentation du dossier au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau en octobre 2020.



Diagnostic de la Théols : enjeux et objectifs

Actuellement, le syndicat mixte pour l'aménagement du bassin de la Théols (SMABT), présidé par M. Bruno MALOU, travaille sur la phase "enjeux et objectifs" dans le cadre du diagnostic préalable au Contrat Territorial. Le contexte COVID-19 a fait prendre un peu de retard, notamment vis-à-vis de la mise en place de la nouvelle gouvernance du syndicat. Néanmoins, le travail se poursuit et le syndicat avance en parallèle sur d'autres points de l'étude (tranches optionnelles : hydrologie, prévention des inondations ; actions envisageables ; opportunités ...).

Le syndicat travaille également sur divers moyens pour accueillir, former et mobiliser rapidement ses futurs délégués !

Contactez le syndicat : 02 54 49 67 43
smabtheols@orange.fr

Informations diverses

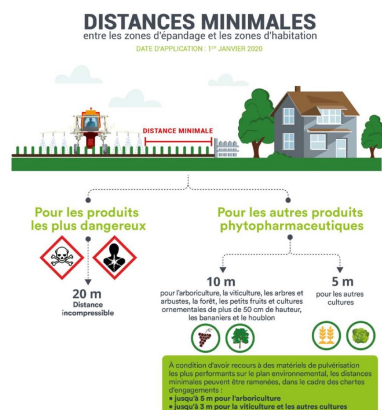


Adaptation des calendriers

Le comité de bassin a poursuivi ses travaux malgré les réunions annulées en mars et avril suite à la période de confinement. Les outils et méthodes de travail ont ainsi évolué avec l'organisation des réunions en visio-conférence. Le calendrier des commissions a été réorganisé aboutissant à un report de l'adoption du projet de Sdage 2022-2027 en octobre 2020.

Sept réunions de la commission planification sont reprogrammées entre mai et septembre pour élaborer le projet de Sdage, et parvenir à un document de compromis solide et compris par tous. Il sera adopté en octobre avant d'être soumis à la consultation.

https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html?utm_source=sendinblue&utm_campaign=Lactu_de_leau_n9_-_28_mai_2020&utm_medium=email



Distances de sécurité de traitements phytosanitaires à proximité des habitations

Depuis le 1er janvier 2020, dans le cadre de l'arrêté du 27 décembre, des distances minimales de traitement à proximité des habitations sont instaurées en fonction des cultures et des matériels utilisés.

Cette procédure est soumise à la signature de chartes d'engagements définies par le décret n°2019-1500 du 27 décembre 2019. Outre la possibilité de réduire les zones de non-traitement (ZNT), les chartes doivent inclure des modalités d'information des résidents ou des personnes présentes ainsi que des modalités de dialogue et de conciliation entre les utilisateurs et les habitants concernés.

Avec la levée progressive du confinement, la concertation sur les chartes va pouvoir reprendre, au même titre que les autres concertations publiques, dans le respect des contraintes sanitaires qui demeurent applicables.

Source : [Ministère de l'agriculture et de l'alimentation](#)

Etat de la recharge de la retenue de Rochebut

Le barrage EDF de Rochebut est à son niveau de stockage maximum pour assurer sa mission de soutien d'étiage. Durant l'été, la retenue de Rochebut permettra de soutenir le débit du Cher à l'aval du Prat ce qui est une nécessité notamment pour la production d'eau potable.

Chaque année c'est ainsi 14.2 millions de m3 qui sont stockés à cet effet. En 2020, une modification de gestion est testée avec un stockage de 500 000 m3 d'eau supplémentaires.

Pour EDF, concessionnaire de l'usine hydroélectrique, la saison estivale en lien avec le contexte hydrologique ne présente pas de signe d'inquiétude.

Rappelons que ce complexe hydroélectrique permet de produire chaque année 56 GWh (équivalent de la consommation annuelle moyenne de 23 000 habitants) d'énergie renouvelable et décarbonnée.

La souplesse de cette production permet notamment d'assurer l'équilibre production/consommation notamment aux heures de pointes de consommation, le matin et le soir.

Par Sylvain LECUNA
EDF - DPIH
Délégué Territorial Loire Ardèche

Cet email a été envoyé à {contact@sage-cher-amont.fr}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SAGE Cher amont.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**

© 2018 SAGE Cher amont